



PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE

DES RENTES GENEVOISES

Objectif *net zero*

Le changement climatique expose nos investissements à des risques, mais constitue surtout une menace importante pour le vivant au niveau de la planète.

C'est pourquoi les Rentes Genevoises se sont engagées dans leur Charte d'investissement responsable à lutter contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'accord de Paris.

Avec la publication de son 6^e rapport, le GIECC a démontré sans l'ombre d'un doute que l'activité humaine est à l'origine du changement climatique et que nous ne sommes pas en voie de réaliser les objectifs de l'accord de Paris en matière de réduction des émissions de GES.

Pour le GIECC, l'objectif *net zero* représente un état dans lequel les émissions de GES résiduelles produites par les activités humaines seraient entièrement absorbées au niveau mondial par des puits de carbone naturels ou artificiels. Si ce but ne peut être atteint de fait qu'à l'échelle de la planète, les investisseurs y contribuent notamment en rendant les flux financiers compatibles avec les objectifs sur le climat. Dans cet effort global, les régulateurs ont aussi un rôle déterminant à jouer.

Aligner aujourd'hui les portefeuilles sur un objectif de 1.5°C de réchauffement reviendrait à trop limiter notre univers d'investissement. C'est la conséquence d'une économie qui n'est pas encore *net zero*. Les initiatives internationales reconnues en la matière (*PCAF, SBTi, NZAO, ...*) proposent comme alternative une approche graduelle de réduction des émissions financées avec la fixation d'un objectif de 1.5°C en 2050 (ou avant) et d'objectifs intermédiaires. Elles tablent sur des évolutions législatives pour que cet objectif soit atteint.

Les Rentes Genevoises ont donc décidé d'adopter un objectif *net zero* 2050 et de l'accompagner d'objectifs intermédiaires ambitieux pour la réduction de leurs émissions de GES.





GOUVERNANCE

Le plan de transition climatique s'inscrit dans la continuité de la Charte d'investissement responsable.

Le risque climatique est un risque clé suivi par le Conseil d'administration.

Au niveau opérationnel, le Comité ESG est chargé du pilotage des trajectoires de descente des émissions directes et indirectes propres aux activités des Rentes Genevoises et de celles financées par le portefeuille d'investissements. Il conduit la mise en œuvre de ce plan.





OBJECTIFS *NET ZERO* INTERMÉDIAIRES

Des activités opérationnelles neutres en émissions dès 2030 et diminuées de moitié d'ici 2025

Bien que l'impact des émissions de GES des opérations des Rentes Genevoises soit faible en regard des émissions financées par le portefeuille d'investissement, des objectifs ambitieux sont fixés. Il s'agit à la fois d'être crédible, d'être exemplaire et de concrétiser nos valeurs.

Nos réalisations

Nous utilisons une énergie (électricité et gaz SIG Vitale vert) 100 % écologique et 100 % locale, certifiée par le label énergétique le plus exigeant d'Europe.

Tous nos déplacements professionnels s'effectuent principalement en transports publics et nous aidons financièrement nos collaborateurs lors d'achat de vélos électriques.

Notre politique d'achat intègre les trois piliers de la durabilité, parmi lesquels l'écologie.

Nous sensibilisons et formons nos collaborateurs aux enjeux climatiques.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès 2023, nous validerons une politique de gestion des énergies pour les locaux commerciaux que nous occupons.

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons les estimations d'émissions de GES de nos activités opérationnelles ainsi que leur évolution.

Notre objectif intermédiaire est de diminuer significativement les émissions par équivalent temps plein : nos activités opérationnelles (scopes 1 et 2) seront neutres en émissions de GES dès 2030.

Dès 2025, nous compenserons 50 % de nos émissions par l'achat de certificats de projets de protection climatique compatibles avec des objectifs *net zero* et répondant au plus haut standard grâce à un ou des partenariat(s) avec des organisations reconnues.

Réduction des émissions financées par le portefeuille d'investissement

Pour mesurer les émissions financées par les investissements et définir leur périmètre de calcul, nous nous appuyons sur les cadres internationaux existants (par exemple *PCAF*⁽¹⁾, *NZAO*⁽²⁾). Nos méthodes et périmètres sont revus lors des mises à jour de ces référentiels.

Pour l'instant, les obligations souveraines, les *green bonds* et les prêts sont exclus du périmètre de calcul, mais ces instruments financiers seront inclus lorsque les méthodologies de calcul définitives auront été établies par les initiatives.





Actions cotées

une réduction de 50 % des émissions financées d'ici 2030

Nos réalisations

Nous utilisons le vote aux assemblées générales, le dialogue avec nos mandataires et l'engagement actionnarial pour inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons à réduire leurs émissions de GES.

Nous investissons essentiellement en actions via des fonds indiciels. Depuis 2022, environ 90 % des investissements en actions sont couverts par une politique d'exclusion des titres d'entreprises qui financent le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles (seuil: 10 % du chiffre d'affaires).

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons les estimations d'émissions financées de GES de nos portefeuilles d'actions ainsi que leur évolution.

Notre objectif intermédiaire est de diminuer de 50 % les émissions financées de ces portefeuilles d'ici 2030⁽³⁾, avec 2021 comme année de référence.

Obligations d'entreprises cotées

une réduction de 50 % des émissions financées d'ici 2030

Nos réalisations

Depuis 2021, nos portefeuilles d'obligations d'entreprises cotées gérés à l'interne intègrent le risque climatique. Nous n'accordons plus de nouveaux prêts aux entreprises qui sont actives dans le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles (seuil: 10 % du chiffre d'affaires), sauf s'ils permettent de financer des projets pour décarboner ou transiter vers des alternatives zéro carbone.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons les estimations d'émissions financées de GES de nos portefeuilles d'obligations d'entreprises cotées ainsi que leur évolution.

Notre objectif intermédiaire est de diminuer de 50 % les émissions financées de ces portefeuilles d'ici 2030⁽⁴⁾, avec 2021 comme année de référence.

⁽¹⁾ *The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry*

⁽²⁾ unepfi.org/net-zero-alliance/

⁽³⁾ D'ici 2025, nos principes d'investissement seront si nécessaire amendés pour intégrer cet objectif de réduction. Dans la gestion indicielle, à l'exception de l'application de listes d'exclusion concises, la gestion du risque climatique ne peut être menée que par l'adaptation des indices de référence.

⁽⁴⁾ <https://www.ethosfund.ch/fr/news-et-publications/publications-rapports>





Immeubles

un parc d'immeuble neutre en émissions contrôlées en 2030 et une diminution de moitié de ces émissions d'ici 2025

Parc immobilier

Nos réalisations

La gestion de notre parc immobilier s'inscrit dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (énergie propre et d'un coût abordable, villes et communautés durables).

Un effort particulier est porté sur la réduction des GES. Une gestion des énergies a été mise en place en 2010 déjà, afin de diminuer l'empreinte carbone de notre parc immobilier. Entre sa mise en place et l'exercice 2020, les émissions financées directes et indirectes (scope 1 et scope 2) ont baissé de 36%.

Notre parc immobilier est ancien et nous avons conscience de son empreinte énergétique. Notre politique n'est pas de se défaire de ces immeubles, mais de les rendre compatibles à notre objectif climatique en investissant dans leur assainissement à long terme.

En 2021, un important travail de planification budgétaire a permis d'inscrire les futurs travaux sur le parc dans une trajectoire de descente des émissions contrôlées (scopes 1 et 2 à l'exclusion des émissions de nos locataires), compatible avec l'accord de Paris (objectifs de la Confédération suisse).

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons les estimations d'émissions financées de GES de nos immeubles ainsi que leur évolution.

Nous investirons pour continuer à réduire nos émissions contrôlées en visant la sobriété, l'efficacité et le recours aux énergies renouvelables. Lorsque ces travaux ne seront pas possibles, nous compenserons une part des émissions de GES.

Notre objectif intermédiaire est de rendre notre parc immobilier neutre en émissions contrôlées dès 2030. Nous compenserons dès 2025 la moitié de nos émissions contrôlées avec l'achat de certificats de projets de protection climatique compatibles avec des objectifs *net zero* et répondant au plus haut standard grâce à un ou des partenariat(s) avec des organisations reconnues.

Fonds immobiliers

Nos réalisations

Nos fonds immobiliers sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui ont ratifié les *UN PRI* et l'initiative *NZAM*. Ils ont formulé un objectif *net zero* 2050 et des objectifs intermédiaires pour leur plan d'action climatique.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Nous contrôlerons l'atteinte des objectifs des sociétés de gestion d'actifs. Les sociétés qui ne rempliront pas leurs engagements seront remerciées.





Infrastructure

100 % de fonds de placement avec un objectif *net zero* 2050 d'ici 2025

Nos réalisations

Nos fonds d'infrastructure sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui ont ratifié les *UN PRI* et l'initiative *NZAM*.

Environ 50 % d'entre eux ont formulé un objectif *net zero* 2050 et des objectifs intermédiaires pour leur plan d'action climatique.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

D'ici 2025, nous attendons que toutes les sociétés de gestion d'actifs aient formulé un objectif *net zero* 2050 sur nos investissements, avec des objectifs intermédiaires.

Nous contrôlerons l'atteinte des objectifs des sociétés de gestion d'actifs. Les sociétés qui ne rempliront pas leurs engagements seront remerciées.





RENFORCEMENT DE L'ACTIONNARIAT ACTIF ET DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Nos réalisations

Vote, actionnariat actif et engagement

Notre conviction est que ces instruments sont cruciaux pour avoir un impact effectif sur les stratégies climatiques des entreprises et donc sur l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris.

Nous sommes membres de la fondation Ethos et avons validé la stratégie climatique du groupe Ethos lors de son vote en assemblée générale. Pour nos investissements dans des fonds indiciels suisses (environ 85% de nos investissements en actions suisses), nous votons aux assemblées d'actionnaires en Suisse via un contrat de délégation avec Ethos, qui nous assure des votes conformes à nos lignes directrices. En 2022, nous avons créé notre propre fonds dédié pour la gestion d'environ 2/3 de nos portefeuilles actions. Cela nous a permis d'élargir le contrat de délégation avec Ethos, qui couvre maintenant les entreprises cotées à l'étranger.

Pour augmenter notre impact, nous sommes membres depuis 2020 de l'*Ethos Engagement Pool* suisse et international. Ces pools sont une caisse de résonance institutionnelle pour faire entendre notre voix devant les conseils d'administration des grandes sociétés cotées.

La politique d'engagement et les principaux résultats obtenus sont publics⁽⁵⁾.

Nous participons à l'initiative *Climate Action 100+*.

Pour le solde de notre allocation en actions, les sociétés de gestion d'actifs avec qui nous travaillons ont ratifié les *UN PRI*, *NZAM* et *Climate Action 100+*. Ils publient leurs lignes directrices et les résultats de leurs votes.

Engagement des sociétés de gestion d'actifs

Nous entretenons un dialogue régulier avec ces sociétés sur leur stratégie climatique.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Vote, actionnariat actif et engagement

Ethos s'est prononcé pour un renforcement de son engagement climatique et pour recourir à un actionnariat toujours plus actif⁽⁶⁾. Ethos s'est également engagé sur le thème de la déforestation et de la biodiversité⁽⁶⁾.

Engagement des sociétés de gestion d'actifs

D'ici fin 2023, nous aurons formalisé notre procédure d'engagement des sociétés de gestion d'actifs et nous aurons mis en place des *KPI* quantitatifs sur nos actions d'engagements.

En matière environnementale, notre engagement envers les entreprises que nous finançons et les sociétés de gestion d'actifs avec qui nous travaillons porte sur trois points principaux :

- Leur alignement sur nos objectifs climatiques.
- La mise à notre disposition de données et d'informations auditées en matière d'émissions financées de GES.
- L'intégration de la biodiversité dans leur plan d'action.

⁽⁵⁾ Les membres et actionnaires d'Ethos valident la stratégie climatique Ethos - Fondation suisse pour un développement durable

⁽⁶⁾ <https://www.ethosfund.ch/fr/news/lutte-contre-la-deforestation-ethos-formule-ses-attentes-envers-les-entreprises>





ACCÉLÉRATION DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nos réalisations

Depuis des décennies, nos prêts financent des infrastructures énergétiques suisses.

En 2021, nous avons initié le financement de *green bonds* dans nos portefeuilles d'obligation gérés à l'interne.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons la proportion de *green bonds* (et assimilés) dans nos portefeuilles ainsi que la proportion d'actions et d'obligations d'entreprises cotées alignées sur l'accord de Paris (*SBTi*, ...), de même que leur évolution.

Nos objectifs intermédiaires sont de détenir d'ici 2030 :

- au moins 15 % de *green bonds* (et assimilés) dans nos portefeuilles obligataires
- au moins 25 % de fonds EU SFDR 9 *dark green* (et assimilés) dans nos fonds d'infrastructure
- au moins 7.5 % de notre allocation totale à des solutions d'investissement vertes (10 % d'ici 2040).





EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Nos réalisations

Nous révisons annuellement nos directives d'exclusion de titres dans les portefeuilles. En ligne avec notre Charte d'investissement responsable, le périmètre d'exclusion est documenté.

Nous investissons essentiellement en actions dans des fonds indiciels. Depuis 2022, environ 90 % des investissements en actions sont couverts par une politique d'exclusion des titres d'entreprises qui financent le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles (seuil: 10 % du chiffre d'affaires).

Depuis 2021, nos portefeuilles d'obligations d'entreprises cotées gérés à l'interne intègrent le risque climatique. Nous n'accordons plus de nouveaux prêts aux entreprises qui sont actives dans le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles (seuil: 10 % du chiffre d'affaires), sauf s'ils permettent de financer des projets pour décarboner ou transiter vers des alternatives zéro carbone.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dès notre rapport annuel 2024, nous publierons notre part d'exposition aux entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des combustibles fossiles.

En ligne avec l'initiative NZAO, nous visons une exclusion du charbon de tous les portefeuilles d'ici 2030 (au plus tard) dans les pays développés et d'ici 2040 de façon globale. Les sociétés de gestion d'actifs qui ne s'engageront pas dans cette voie d'ici 2025 seront remerciées.

PUBLICATIONS DE RAPPORT

Nos réalisations

Nous avons ratifié les *UN PRI* et les *UN PSI* en 2020. Nous publions nos rapports conformément au cadre de chacune de ces initiatives.

Nos engagements (2023 et les années suivantes)

Dans notre rapport annuel 2024, nous publierons le suivi des objectifs de ce plan d'action climatique. Nous documenterons également l'évolution des méthodes et des classes d'actif concernées.





GLOSSAIRE

Climate Action 100

Lancée en décembre 2017, *Climate Action 100+* se donne pour mission de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Les investisseurs de l'initiative, qui représentent un total d'actifs de USD 31 000 milliards, demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat.

Critères ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

GES

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil.

L'effet de serre est un phénomène naturel en soi, mais il est accru par les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine. Une forte concentration de ces gaz dans l'atmosphère renforce l'effet de serre et entraîne un réchauffement du climat à l'échelle planétaire (même si l'évolution des températures dépend aussi d'autres facteurs).

Le protocole de Kyoto considère 7 GES. Les deux plus importants sont le gaz carbonique et le méthane.

GIECC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIECC) est un organisme ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies.

Il présente à intervalles réguliers l'état actuel des connaissances sur le changement climatique dans un rapport d'évaluation. Celui-ci sert de base aux décisions politiques, qui peuvent ainsi s'appuyer sur des données scientifiques en matière de protection du climat et d'adaptation au climat.

Net Zero Asset Owners (NZAO)

L'initiative *Net Zero Asset Owners (NZAO)* est un programme lancé en septembre 2019 dans le cadre de l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*UNEP FI*).

Ce groupe de propriétaires d'actifs financiers s'engage à faire évoluer leurs portefeuilles d'investissements vers des émissions de GES « zéro émission nette » d'ici 2050, afin de limiter la hausse maximale de la température à 1,5°C en comparaison avec celle de l'époque préindustrielle, en prenant en compte les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les conclusions du GIECC. Il s'engage à rendre compte régulièrement des progrès accomplis, en regard notamment des objectifs intermédiaires fixés.

Net Zero Asset Managers (NZAM)

L'initiative *Net Zero Asset Managers (NZAM)* est un programme lancé en décembre 2019 dans le cadre de l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*UNEP FI*).

Ce groupe de gestionnaires d'actifs internationaux s'engage à soutenir l'objectif de « zéro émission nette » de gaz à effet de serre d'ici 2050 (ou plus tôt), conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C, et à soutenir les investissements alignés sur les émissions nettes zéro d'ici 2050 (ou plus tôt).





PCAF

L'initiative *Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)* a été lancée en septembre 2019.

Son objectif est d'harmoniser au niveau mondial les méthodes de comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) et de permettre aux institutions financières de mesurer et de divulguer de manière cohérente les émissions de GES financées par leurs prêts et leurs investissements.

Les méthodologies de comptabilité carbone décrites dans le standard *PCAF* sont conformes au *GHG Protocol*.

SBTi

L'initiative *Science Based Targets initiative (SBTi)* encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé, en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques.

Elle a reçu plus de 2200 signatures, et plus de 1000 objectifs ont été validés.

Scopes 1, 2 et 3

Le *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)* est un référentiel qui permet de réaliser un bilan des GES. Il définit le périmètre des émissions de GES des entreprises en trois « scopes » :

Scope 1

ensemble des émissions de GES produites dans le périmètre direct de l'entreprise ;

Scope 2

ensemble des émissions de GES résultant de l'énergie fournie par un réseau électrique ou de chaleur dont les sources d'émission sont externes à l'entreprise ;

Scope 3

ensemble des émissions de GES induites dans la chaîne de valeur de l'entreprise amont (fournisseurs) et aval (usage des produits).

UN PRI

L'initiative *PRI (Principles for Responsible Investment)* coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer six principes pour l'investissement responsable.

Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à intégrer ces questions dans leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat. Elle a reçu plus de 1400 signatures en provenance de plus de 50 pays.

UN PSI

L'initiative *PSI (Principles for Sustainable Insurance)* coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer quatre principes pour l'assurance durable.

Elle vise à intégrer la durabilité dans la chaîne de valeur de ses membres.

